

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Comité syndical  
Présents  
En exercice

37 37 19

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Comité Syndical du**  
**Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc**  
**& Vignobles**

Séance du 23 juillet 2012

Date de la convocation  
10 07 2012

Date d'affichage  
10 07 2012

2012-07-04

Tourisme – Patrimoine/  
Leader

L'an deux mille douze

Et le 23 juillet

à Seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **R. CHABBERT** (CdC Le Minervois), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME.PEGURIER** (Bédarieux), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC Saint-Chinianais), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou )

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
**REQU LE**

**26 JUL. 2012**

**Bureau des Politiques**  
**Publiques**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
24/07/12

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

26 JUL. 2012

Bureau des Politiques  
Publiques

Objet : Tourisme – Patrimoine/ Leader

**1. Professionnalisation des acteurs du tourisme**

Lors de la réunion du 8 mars 2012, le comité syndical s'est prononcé favorablement sur la conduite d'une opération de professionnalisation des acteurs du tourisme (mise en œuvre d'actions relatives à la mise en réseau et à la professionnalisation des acteurs autour de projets partagés et concertés).

Le plan de financement avait été significativement revu à la baisse lors de la séance du 6 juin 2012 car la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques Languedoc-Roussillon prenait directement en charge divers postes de dépenses.

Le nouveau cabinet de communication ayant été maintenant retenu avec les coûts exacts des outils de communication, le plan de financement est, à nouveau, modifié. Il convient donc de se prononcer sur ce nouveau plan de financement :

	Plan de financement précédent	Nouveau plan de financement
Union Européenne (Europe/FEADER)	8.257€	11.049,33€
Conseil Général de l'Hérault/CTPL	8.681€	6.927,00€
Autofinancement Pays	4.234€	4.603,25€
<b>TOTAL</b>	<b>21.172€</b>	<b>22.579,58€</b>

**2. Nouveau Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique (SLODT) 2013-2018**

Depuis la mise en œuvre du premier SLODT 2009-2013 (schéma local d'organisation et de structuration touristique), le contexte touristique et territorial a évolué.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite recourir à une prestation extérieure pour l'évaluation de ce schéma et la mise en œuvre de propositions pour se repositionner sur un nouveau cadre stratégique, le SLODT II 2013-2018.

La démarche devra être ciblée sur l'efficacité des actions ainsi que sur leur efficience. Il s'agira :

- d'établir un bilan des actions achevées ou en cours en faisant apparaître les résultats quantitatifs et qualitatifs au regard des objectifs : niveau de réalisation de l'action, niveau d'atteinte des objectifs, résultats en termes de fréquentation, de création d'emploi et de plus-value
- d'évaluer le rapport entre les moyens financiers mis en œuvre et les résultats de l'action publique,
- d'envisager les pistes d'amélioration et de définir les réorientations nécessaires compte tenu du contexte et des évolutions territoriales en cours.
- 

L'étude comprendra :

- une méthodologie d'évaluation,
- une méthodologie de concertation,
- une réflexion stratégique.

Le coût total de l'opération s'élève à 81.283,66€, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 33.872,42 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 31.057,58 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 16.353,66 €.

### 3. Expertise randonnée phase 2

Une première mission a été engagée depuis juin 2011 afin de réaliser une expertise technique sur le réseau de randonnées existant du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour identifier l'état des sentiers et leur viabilité d'un point de vue juridique, technique et touristique, préalable indispensable avant la mise en tourisme et la promotion de cette offre.

De nouveaux sentiers ont été ajoutés à l'expertise initiale et nécessitent d'engager une nouvelle mission ; cette mission permettra par ailleurs d'affiner certains points de l'expertise (chiffrage des travaux, suivi des modifications...).

Le coût total de l'opération s'élève à 22.008,07 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 9.683,54 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 7.922,90 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 4.401,63 €.

### 4. Labellisation Pays d'Art et d'Histoire

La mission patrimoine du Pays Haut Languedoc et Vignobles travaille depuis plusieurs mois sur la faisabilité d'une candidature au label national « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ». Ce label permet de consolider les démarches de valorisation du patrimoine et de professionnalisation des médiateurs. Dans le cadre d'une stratégie de développement touristique, le label, porteur d'une image de qualité, renforcerait l'attractivité du territoire.

Le travail de recensement et d'inventaire, conduit lors d'un stage de licence professionnelle, a permis de mettre en valeur toute la diversité géologique, patrimoniale et culturelle de notre territoire. La thématique de notre candidature à la labellisation s'est organisée autour d'« un territoire de diversités, de complémentarités ».

Ce travail de recherche pourrait être prolongé par une assistance technique appuyée par un comité scientifique tout cela sous l'égide de la la commission Environnement Tourisme et Patrimoine.

Le résultat de cette approche collégiale constituerait le support du dossier de candidature.

Pour 2013, le coût prévisionnel de cette assistance technique s'élève à 34 352,86 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 10.000,00 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 17 414,52 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 6 938,34 €.

### 5/ Animation du GAL 2013

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles assure le portage du programme Leader et bénéficie, à ce titre, de crédits d'assistance technique.

Pour 2013, le coût prévisionnel de cette assistance technique s'élève à 87 686,38 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 48 180,00 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 18.000,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 21 506,38 €.

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**

REÇU LE

2-6 JUL. 2012

Bureau des Politiques  
Publiques

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur la constitution d'un comité scientifique en appui de la commission patrimoine et tourisme
- sur la modification du plan de financement de l'action «Professionnalisation des acteurs»,
- sur le principe de la conduite par le Pays et les plans de financement des opérations nouvelles ci-dessus proposées,
- 

et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la constitution d'un comité scientifique en appui de la commission patrimoine et tourisme, sur la modification du plan de financement de l'action «Professionnalisation des acteurs», sur le principe de la conduite par le Pays et les plans de financement des opérations nouvelles ci-dessus proposées, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 juillet 2012.

Le Président,  
Francis BOUTES



**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
**REÇU LE**

**26 JUL. 2012**

**Bureau des Politiques  
Publiques**